

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SOUS-PREFECTURE DE DOUAI - BUREAU DES AFFAIRES TERRITORIALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'opération de restauration immobilière (ORI) de 14 immeubles (19 logements) sur les territoires des communes d'Aniche et Somain

Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent (CCCO)

Par arrêté préfectoral du 14 novembre 2023, le sous-préfet de Douai a prescrit une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'opération de restauration immobilière (ORI) de 14 immeubles (19 logements) sur les territoires des communes d'Aniche et de Somain.

L'enquête se déroulera du **vendredi 1^{er} décembre 2023 au vendredi 22 décembre 2023 inclus** soit pendant **22 jours consécutifs**, à l'**Hôtel de Ville de la mairie de Somain (siège de l'enquête) - Place Jean Jaurès 59490 Somain** - et à la **mairie d'Aniche - 6 rue Henri Barbusse 59580 Aniche** - sur le projet visé ci-dessus présenté par la CCCO, en application des dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et du code de l'urbanisme.

Le commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est Monsieur Hervé MAILLARD, directeur général des services d'un syndicat intercommunal, retraité. Ce dernier se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations lors des permanences suivantes :

en mairie de Somain (siège de l'enquête) :

- le vendredi 1^{er} décembre de 8h30 à 12h,
- le lundi 11 décembre de 13h30 à 17 h,
- le vendredi 22 décembre de 13h30 à 17h.

en mairie d'Aniche :

- le samedi 9 décembre de 8h30 à 12h,
- le mercredi 13 décembre de 13h30 à 17h,
- le lundi 18 décembre de 13h30 à 17h.

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et éventuellement consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Somain et d'Aniche.

Les observations et propositions pourront également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête par courrier postal à l'adresse suivante : « Mairie de Somain – A l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur – Objet « opération de restauration immobilière (ORI) de 14 immeubles (19 logements) sur les territoires des communes d'Aniche et de Somain », ou par courriel à l'adresse suivante : sp-douai-collectivites-territoriales@nord.gouv.fr

Toutes les observations et propositions seront annexées au registre d'enquête.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les locaux de la CCCO, de la mairie de Somain (siège de l'enquête), de la mairie d'Aniche, de la sous-préfecture de Douai pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Fait à DOUAI, le 14 novembre 2023

Le sous-préfet,


Pierre AZZOPARDI